
**Approbation des comptes 2022
de la Fondation de la commune de Jussy pour le logement**

Vu les comptes annuels 2022 et le message du conseil de Fondation ci-joints,

vu le rapport de l'organe de révision de la Société fiduciaire d'expertise et de révision s.a. à Genève, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 19 avril 2023,

conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Jussy pour le logement, du 6 janvier 1992,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

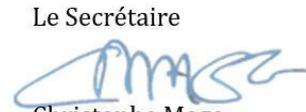
12 oui, soit à l'unanimité

sur 13 conseillers municipaux présents à la séance

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation de la commune de Jussy pour le logement.

La Présidente

Laura Mathil

Le Secrétaire

Christophe Mage